

MAIRIE DE LAVIGNEY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt huit février à vingt-heures le Conseil Municipal de la commune de Lavigney, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Brigitte DELHIER, Maire.

PRESENTS : Mmes Véronique BAGUE, Brigitte DELHIER, Alice GARNY, Karine MOUGE.

Mrs Florian BLEUSE, Mickaël DAVIS, Cédric DELAITRE, Luc DUPRIEZ, Mickaël MUNIER, Didier PAULIN,

ABSENT EXCUSÉ : Mr Jérémie DELHIER

Mme Alice GARNY a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le Procès-Verbal de la séance du 17 Janvier 2025. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour, concernant la Taxe d'affouage 2024/2025. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

La séance débute à 20H00.

ORDRE DU JOUR :

- Changement de la durée du tableau d'amortissement concernant la pose de compteur au budget Eau,
- Révision du tarif d'assainissement de la Fromagerie du Tertre,
- Devis Broggi pour le relevage des tombes abandonnées,
- Devis Giga Média pour changement de PC dû au changement en Windows 11,
- Vente de tonne à lisier
- Questions diverses.

**Objet : Changement de la durée d'amortissement
concernant la pose de compteur au budget Eau**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'heure actuelle les travaux d'amortissements concernant la pose de compteur au budget Eau sont amortissables sur une durée de 60 ans.

L'Agence de l'eau nous oblige à les changer tous les 10 ans !

Madame le Maire propose donc de les amortir sur une durée de 10 ans à partir de l'année 2025.

Madame le Maire propose également d'adopter les durées d'amortissements suivantes selon les nouveaux comptes d'imputation de la nomenclature M57 :

21531	Réseaux d'adduction d'eau	60 ans
21532	Réseaux d'assainissement	60 ans
2158	Autres installations matériels et outillages	10 ans

Après avoir pris connaissance des documents présentés, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**,

- **D'APPROUVER** la durée d'amortissement à 10 ans pour la pose de compteur à partir de cette année,
- **D'APPROUVER** le nouveau tableau d'amortissement présenté ci-dessus dès 2025
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces changements.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Révision du tarif d'assainissement de la Fromagerie du Tertre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal suite à une réunion avec le gérant de la Fromagerie du Tertre et le gérant de la SCIC du Val Fleuri ainsi que les deux adjoints, un terrain d'entente a été convenu entre les parties.

D'un commun d'accord il a été décidé de proposer au Conseil d'annuler la précédente délibération adoptant le tarif à 3.50 € le M3 en assainissement et de convenir d'un nouveau tarif.

Pour le calcul de ce nouveau tarif en fonction des charges polluantes déversés par la Fromagerie, n'ayant pas de résultats d'analyses pour 2024, Madame le Maire propose de tripler le tarif de l'abonné car il est signalé que les déversements d'eau de lavage d'une fromagerie sont trois fois plus chargés en DBO5 que l'abonné courant.

Etes-vous d'accord ?

Après débat, l'ensemble du Conseil reste mitigé, une partie ne souhaite pas revenir sur la première décision de 3.50€ le M3.

Vote à main levée

Pour : 2 (Mmes Delhier/Mouge)

Contre : 4 (Mrs Bleuse /Munier/Paulin et Mme Bague)

Abstentions : 4 (Mrs Delaitre/ /Dupriez/Davis et Mme Garny)

Objet : Devis Broggi pour le relevage des tombes abandonnées

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au relevage des tombes abandonnées au cimetière communal.

Pour réaliser ce relevage un devis a été demandé à l'entreprise Broggi pour un montant HT de 25 775.00 € soit 30 930.00 € TTC

Après avoir pris connaissance des documents présentés, le Conseil Municipal décide à la **majorité**,

- **D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise Broggi
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.
- **DEMANDE** que les crédits soient inscrits au budget 2025

Pour : 9

Contre : 1 (Mme Bague)

Abstentions : 0

Objet : Devis Giga Média pour changement de PC dû au changement en Windows 11

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à partir d'octobre 2025 il est fortement conseillé de passer en Windows 11 afin de pouvoir continuer à travailler correctement sur Berger Levrault.

Après un diagnostic du logiciel par Giga Média il y a lieu de changer le PC pour cela un devis a été demandé, pour un montant HT de 1 590.32 € soit au total 1 908.38 €

Après avoir pris connaissance des documents présentés, le Conseil Municipal décide à la **majorité**,

- **D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise Giga Média,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.
- **DEMANDE** que les crédits soient inscrits au budget 2025

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 1 (Mr Davis)

Objet : Vente de la tonne à lisier

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que l'entreprise Lelieur Agriculture situé à Theuley a estimé la tonne à lisier pour une valeur de 9 000.00 € HT

Madame le Maire demande avis au Conseil pour la mise en vente ?

Le Conseil propose de donner la priorité de la vente aux agriculteurs de Lavigney, Mme le Maire contactera la GAEC.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

**Object : Annule et remplace la délibération 2025-03 Taxes
affouages 2024/2025**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en complément de la délibération concernant l'état d'assiette, la dévolution et destination des coupes de l'année 2025 il y a lieu de prendre une délibération spécifique à la campagne d'affouage 2024/2025.

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et celles anticipées ;

Considérant la présentation de la stratégie de commercialisation des bois issus de la forêt publique validée par les Communes forestières et l'ONF ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le **16 octobre** pour l'exercice **2025** avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits ;

Considérant l'avis de la commission forêt formulé lors de sa réunion du **16 octobre**.

Considérant que les produits issus de la parcelle 6 « La Combe » pouvant être délivrés aux affouagistes pour la saison 2024/2025,

Considérant la délivrance des bois d'affouages sur Pieds,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal ;

- D'arrêter le rôle aux nombres de 14 affouagistes,
- De fixer la taxe d'affouage à 35.00 € soit un total de 560.00 €,
- De désigner comme garant de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :
- - Didier PAULIN / Cédric DELAITRE et Brigitte DELHIER
- D'arrêter le règlement d'affouage joint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

ACCEPTE le nombre d'affouagistes pour 2024/2025,

ACCEPTE de fixer le montant de la taxe d'affouage 2024/2025 à **35.00 €** par affouagiste,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

1 pour 40.00 €

Questions Diverses :

- Chemin « Augigaz » détérioré : aucune réponse à ce jour de leur part.
- Vente de bois de la famille MOREY, une estimation sera demandée au garde, Mr Philippe HENRY,
- Déchets verts : La société Autreynergie propose d'entreposer une benne de 30m3 afin de collecter les déchets, proposition vers la station d'épuration pour un montant de 150.00 €. C'est eux qui se chargent de la mettre en place et viennent la rechercher une fois rempli. La benne est mise à disposition autant de fois qu'on le souhaite.

Pour : 7

Contre : 2 (Mrs Dupriez et Bleuse)

Abstentions : 1 (Mme Bague)

- Le Bon Dieu de pitié, gênerait à la circulation des gros engins agricoles, une réflexion est en cours, peut-on le déplacer et où ?
Mme le Maire va se renseigner à ce sujet.

L'ordre du jour étant achevé, Mme le Maire remercie ses Conseillers et clôt la séance.